

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 07 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Louis SENECHÉAU, Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-57 **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance Jeunesse

En juin 1992, un Fonds d'Aide aux Jeunes a été mis en place. Celui-ci a pour vocation de soutenir, d'encourager et de promouvoir l'initiative des jeunes languedociens de 15 à 25 ans dans les domaines humanitaires, artistiques, culturels, scientifiques, sportifs, sociaux ou d'animation. Cette aide financière permet ainsi d'accompagner ces jeunes dans leurs projets de vie quels qu'ils soient. Elle est appelée « **prime au projet** ».

Par délibération n°99-43 du 31 mai 1999, des règles d'attribution ont été définies.

Par délibération n°2007-29 du 6 mars 2007, ce fonds a été étendu aux étudiants qui sont amenés à effectuer un stage d'une durée supérieure à un mois, dans le cadre de leurs études. Cette nouvelle aide est appelée « **prime à la mobilité** ».

Par délibération n°2018-06 du 19 février 2018, la durée des stages a été modifiée et définie comme suit :

<i>Lieu de séjour</i>	<i>Durée</i>		
	<i>de 15 jours à 2 mois</i>	<i>de 2 à 4 mois</i>	<i>> à 4 mois</i>
France *	75 €	175 €	275 €
Pays de l'Union Européenne	100 €	200 €	300 €

Autres pays de l'Europe et Amérique du Nord	150 €	250 €	350 €
Autres pays	200 €	300 €	400 €

* *Pour ce qui concerne les stages en France, il est précisé que seuls ceux nécessitant un hébergement seront aidés et que l'aide ne sera octroyée qu'une fois pour le même type de stage.*

Pour l'octroi de cette aide, de nouveaux critères pourraient être définis.

1 Pour la **prime à la mobilité** : dépôt des demandes 3 mois minimum avant le départ.

2 Pour la **prime aux projets** :

- a) Les dossiers doivent être déposés 6 mois minimum avant le départ
- b) L'aide sera de 10 % du coût total du projet avec un plafond à 300 €
- c) S'y ajouteront : 50 € si le projet est lié à une action sociale et citoyenne
- d) S'y ajouteront : 50 € s'il s'agit d'une action collective

Chaque demande fera l'objet, après instruction par les services, d'un passage en Commission Enfance-jeunesse pour validation.

C'est pourquoi, afin de pouvoir aider les jeunes dans leurs projets, qui répondent pour la plupart à la recherche de lien social, d'ouverture sur le monde, d'échange et de partage, **je vous propose** :

- ⇒ de valider ces nouveaux critères afin d'établir des mesures égales et justes pour tous les jeunes ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.